

Extrait d'un volume de notre collection TÀP
<http://www.editions-beauchesne.com/index.php?cPath=180>

XL

LA THÉOLOGIE DU ROSAIRE

par

BENOIT THIERRY D'ARGENLIEU, O.P.

SOMMAIRE. — INTRODUCTION : a) *De quel Rosaire s'agit-il?* b) *Une théologie du Rosaire est-elle possible?* c) *Rappel succinct des éloges décernés au Rosaire.* — EXAMEN DE LA DENSITÉ THÉOLOGIQUE DU ROSAIRE : I. Sa valeur pédagogique exceptionnelle : 1. *Adhésion vivante au mystère du Christ, Voie, Vérité et Vie*; 2. *Stimulant des vertus théologales, foi, espérance, charité et des vertus morales*; 3. *Place et Rôle de Marie dans le Rosaire*; 4. *Rosaire et Contemplation. Synthèse simple, harmonieuse, plénière et profonde de la Foi*; 5. *Rosaire, éducateur de nos joies, de nos douleurs et de nos espérances.* II. Son exceptionnelle valeur impé-
tratoire : 1. *Le Fait*; 2. *Ses raisons* : a) *prière persévérante, confiante, humble, pénitente*; b) *prière communautaire, prière officielle, prière familiale idéale*; c) *mise en œuvre souverainement efficace de la Toute Puissance Médiatrice de Marie.* III. Valeur remarquable de son mécanisme : 1. *Apparences défavorables*; 2. *Prière vocale et contemplation*; 3. *Répétition et automatisme*; 4. *Dénombrement des Pater et Ave, Utilisation d'un chapelet.* — CONCLUSION : ACTUALITÉ DU ROSAIRE. — BIBLIOGRAPHIE MODERNE.

INTRODUCTION

LE Rosaire qui fait l'objet de cette étude est, à l'exclusion de toute autre forme de prière portant ¹ ou usurpant ce nom, celui dont l'Église a confié la gestion à l'Ordre des Frères Prêcheurs. Il consiste à égrener quinze dizaines d'Ave, chacune introduite par un Pater et conclue par la doxologie du Gloria Patri, tout en contemplant successivement les quinze mystères répartis en trois groupes communément appelés « Mystères joyeux, douloureux et glorieux ». Pour avoir une vue théologique exacte du Rosaire, il convient de ne pas l'envisager uniquement comme une simple prière privée, une dévotion individuelle mais bien, selon l'expression même de Léon XIII ², comme « une Institution de prière » dont la pierre angulaire est la Confrérie ³ grâce à laquelle il atteint seulement la plénitude de sa valeur spirituelle.

Parler de vue théologique à propos du Rosaire est-ce légitime ? Cela ne relève-t-il pas d'un excès de ferveur, voire même d'une surenchère déplacée de la part de zélateurs plus enthousiastes qu'éclairés, à l'endroit de ce qui n'est après tout, si excellente soit-elle, qu'une dévotion mariale parmi beaucoup d'autres ? En quoi cette forme de prière dont certains inclineraient assez facilement à réserver l'usage, sinon exclusivement aux vieilles femmes et à quelques dévots attardés, du moins aux simples, est-elle susceptible de donner prise à une étude théologique ⁴ ? A cette question il est aisé de

¹ Par exemple le Rosaire de sainte Brigitte qui compte 63 *ave*, correspondant au nombre d'années que la Vierge aurait passé sur la terre. F. W. WILLIAM. *Hist. du Rosaire*, Édit. Salvator, Mulhouse, pp. 44-45.

² Lettre *Octobri Mense*, 22 sept. 1891 et dans Fr. D. JORET : *Le Rosaire de Marie*. Édit. du Cerf 1953, p. 83. Ouvrage qui contient, avec tous les documents de Léon XIII sur le Rosaire et quelques renseignements pratiques, une excellente synthèse doctrinale.

³ Immense association répandue par le monde entier et enrichie par les papes de multiples faveurs indulgenciées (la reine a-t-on dit des dévotions indulgenciées). Elle rassemble les fidèles qui s'engagent à s'adonner de façon régulière à cette dévotion. Instrument le plus efficace de la propagation du Rosaire elle confère à cette prière toute sa valeur en en faisant une prière collective, publique et quasi officielle. Voir LÉON XIII, *Enc. Lætitia sanctæ*. JORET, *op. cit.*, pp. 125-126.

⁴ « Qu'ils sont loin par contre du chemin de la vérité ceux qui rejettent cette méthode de prière comme une formule fastidieuse, cantilène monotone bonne tout au plus pour les enfants et les bonnes femmes. » PIE XI, *Enc. Ingravescentibus malis*, 25 septembre 1937.

répondre. Il y a d'abord un argument de fait : des études théologiques du Rosaire existent et de qualité. La bibliographie qui clôt cette étude en fait foi. Par ailleurs, cet argument de fait tourne en argument d'autorité. En effet, parmi les principaux artisans de cette théologie, il faut compter les Souverains Pontifes eux-mêmes dans leurs Encycliques et tout spécialement le pape Léon XIII, auteur de douze Encycliques ou Lettres sur ce sujet et qu'on a pu appeler, à bon droit, non seulement le Pape, mais le théologien du Rosaire. Enfin il reste l'argument de droit. Pourquoi ne serait-il pas possible de prendre une perspective théologique du Rosaire — comme du reste à l'égard de toute autre dévotion — avec toutefois ceci de particulier dans son cas, qu'il offre à la contemplation aimante du croyant ces mêmes mystères fondamentaux dont la raison du théologien éclairée par la foi scrute et confronte les divers aspects. Le Rosaire contient donc une réelle et ample matière aux réflexions du théologien. Aussi bien Léon XIII écrivant le 20 septembre 1892 au Rme Père Fruhwirth, Maître Général de l'Ordre, ne craignait-il pas de rapprocher le Rosaire de Marie de l'enseignement thomiste.

Une dernière remarque préliminaire. L'excellence du Rosaire a été maintes et maintes fois affirmée par les autorités les plus hautes et les plus qualifiées. Tour à tour, Souverains Pontifes⁵, saintes et saints⁶, théologiens de renom, laïques notoires de tout sexe et de toute condition lui ont — à l'envie — décerné les louanges. Enfin sans leur conférer plus de valeur que l'Église ne le fait elle-même, comment ne pas être frappé des approbations impressionnantes que constituent en faveur du Rosaire les apparitions de la Vierge⁷ au cours des XIX^e et XX^e siècles ? Notamment celle de Lourdes en 1858 et plus encore celle de Fatima en 1917. Marie s'y est, en effet, intitulée elle-même Reine du Rosaire, semblant vouloir ratifier ainsi la valeur exceptionnelle que l'Église et spécialement les derniers Papes avaient reconnue à cette prière comme jadis elle avait, par

⁵ On trouve la liste des Documents Pontificaux dans l'ouvrage du DR. W. KIRSCH, *Handbuch des Rosenkranzes*, Vienne, 1950. Dans le Code édité par Benoît XV, l'Église demande aux ordinaires de veiller à ce que les clercs soumis à leur juridiction « Deiparam Virginem mariano rosario colant » (can. 125). Prescription qui vaut également pour les religieux (can. 592) et pour les membres des associations spirituelles à vie communautaire et sans vœux (can. 679). Insigne faveur pour une pratique de dévotion, d'être ainsi mentionnée et recommandée dans la législation officielle de l'Église. Il y a lieu également de signaler que très nombreux sont les Instituts réguliers d'hommes et de femmes qui prescrivent la récitation quotidienne d'un tiers du Rosaire à leurs membres. Voir DR. W. KIRSCH, *op. cit.* A noter également la brève mais énergique et expressive intervention de Pie XII en faveur du Rosaire dans l'*Enc. Mediator Dei*.

⁶ Indépendamment des saints et saintes de l'Ordre dominicain, très nombreux sont ceux qui ont témoigné durant leur vie d'une dévotion toute spéciale au Rosaire. On en trouvera une liste assez complète dans DR. W. KIRSCH, *op. cit.*

⁷ M. GASNIER O. P., *Rosaire et Apparitions mariales*, Lethielleux, Paris, 1942-43 et *La Divine Comédie de Lourdes*, Beauchesne, Paris.